



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Mars 2023** **DÉLIBÉRATION N° 2023/07**

### **Objet : ELECTION NOUVEL ADJOINT AU MAIRE AVEC DELEGATION**

#### **Rapporteur : Monsieur Silvio BIELLO – Maire**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°05/2020 en date du 28 Mai 2020, par laquelle il a été décidé de fixer à six le nombre des adjoints ;

**Vu** la délibération n°06/2020 en date du 28 Mai 2020, par laquelle il a été décidé l'élection des différents adjoints ;

**Vu** l'arrêté n°94/2022 du 15 Septembre 2022 portant retrait de délégation à un adjoint ;

**Vu** la délibération n°2022/29 relative au maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire ;

**Vu** la délibération 30/2022 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire et portant fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal ;

**Vu** la délibération 06/2023 relative à la détermination du nombre d'adjoints au Maire et portant fixation de l'ordre du tableau du Conseil Municipal ;

Monsieur Le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire pour lequel la délégation « Communication » lui sera affectée ; rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires :

- (1) Madame Chrystèle MOREL a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT) ;
- (2) Le Conseil Municipal désigne deux assesseurs à savoir Mesdames CARTIER -BOISTATRD et JASHARI ;
- (3) Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.
- (4) 1er tour du scrutin  
Sous la présidence de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.
  - a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
  - b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 22
  - c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 2
  - d) Nombre de suffrages exprimés : 20
  - e) Majorité absolue : 11
- (5) NOM et PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique) :  
Monsieur Pascal BOSRET - seul candidat  
NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS : 20 - Vingt  
  
Monsieur Pascal BOSRET obtient la majorité absolue des suffrages.

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- **CONVIENT** de la majorité absolue des suffrages obtenue par Monsieur Pascal BOSRET ;
- **PROCLAME** Monsieur Pascal BOSRET, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et son installation immédiate ;

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Publié le

comme suit :

ID : 095-219504305-20230316-07\_2023-DE



- **FIXE** en conséquence, l'ordre du tableau du Conseil Municipal

<b>Maire</b>	<b>M. Silvio BIELLO</b>
<b>1er adjoint au Maire</b>	<b>Mme. Laurence CARTIER-BOISTARD</b>
<b>2e adjoint au Maire</b>	<b>Mme. Françoise CHEMLA</b>
<b>3e adjoint au Maire</b>	<b>M. Gilles WECKMANN</b>
<b>4e adjoint au Maire</b>	<b>Mme. Josette FRAMERY</b>
<b>5e adjoint au Maire</b>	<b>M. Joël GRISEY</b>
<b>6e adjoint au Maire</b>	<b>M. Pascal BOSRET</b>
<b>Conseiller municipal délégué</b>	<b>Mme. Chrystèle MOREL</b>

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur Le Maire pour mettre en application la présente délibération.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 04/04/2023  
Publié le : 04/04/2023  
Exécutoire le : 04/04/2023

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication  
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

**Franck BEGARD**

Directeur Général des Services

Le Maire,



**Silvio BIELLO**